

Article paru le 13 mars 2018

La collecte, organisée par EcoDDS, sera ouverte du 17 au 31 mars.

Que faire de ses déchets chimiques issus des produits de jardinage ? Du 17 au 31 mars, EcoDDS, société à but non lucratif en charge des déchets chimiques des particuliers, organise en partenariat avec l'enseigne de jardinerie Gamm Vert une grande opération de collecte et de sensibilisation au tri des produits phytosanitaires et biocides.

Sont concernés : les engrais non organiques, les désherbants, les insecticides, les fongicides ou encore les antimousses.

Rapportez vos déchets chimiques du 17 au 31 mars au magasin Gamm Vert de Châtillon-sur-Seine :

GAMM VERT CHATILLON-SUR-SEINE - 40 bis avenue de la Gare - 21400 – CHATILLON-SUR-SEINE

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques usagés caractéristiques du jardinage peuvent présenter un risque pour la santé et l'environnement, ils nécessitent donc une prise en charge spécifique et sécurisée. Ils ne doivent pas être jetés dans les poubelles « classiques » ni dans les canalisations mais rapportés en points de collecte ponctuelle ou en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

La liste des produits concernés et des magasins concernés est disponible sur www.ecodds.com.

ATTENTION : LES DECHETS DES PROFESSIONNELS NE SERONT PAS ACCEPTES LORS DE CES JOURNEES EXCEPTIONNELLES DE COLLECTE

A propos d'EcoDDS:

EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers. Elle assure notamment le traitement de déchets de bricolage comme les peintures, colles, mastics, enduits ou encore de produits pour le jardinage comme les engrais, phytosanitaires et biocides usagés dans des conditions respectueuses de la santé et de l'environnement. EcoDDS couvre un réseau national de plus de 54 millions d'habitants et assure la collecte sur plus de 3000 déchetteries fixes et points de collecte ponctuelle. Outre ses activités opérationnelles de collecte et traitement de ces déchets chimiques des particuliers, la société s'attache à informer, sensibiliser et inciter les utilisateurs à trier et rapporter ces déchets qui ne doivent pas être mis à la poubelle.

EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché. Plus d'informations sur

www.ecodds.com